



# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

49

## Conseil des Droits de l'Homme 23<sup>ème</sup> session de l'Examen Périodique Universel (EPU) Examen de l'Autriche

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation autrichienne et la félicite pour la mise en œuvre des recommandations issues du premier cycle de l'EPU.

Nous nous réjouissons notamment du renforcement de la législation sur l'incitation à la haine et sur la discrimination raciale, ethnique, religieuse ou des minorités nationales. Nous saluons aussi la ratification par l'Autriche de nouveaux instruments internationaux des droits de l'homme et l'invitation permanente adressée à tous les rapporteurs spéciaux de l'ONU.

En outre, des mesures importantes ont été adoptées pour permettre la promotion et la protection des droits des enfants et des femmes. L'adoption par le Gouvernement du plan national d'action contre la violence pour la période 2014-2016 se trouve parmi ces importantes améliorations.

Pour terminer, une question et une recommandation :

- **Question** : l'une des mesures phares de la stratégie nationale pour la santé des enfants et des jeunes est le programme « passeport mère-enfant ». Est-ce que la délégation peut nous fournir de plus amples explications sur ce programme et ses résultats sur le terrain ?
- **Recommandation** : que le Gouvernement autrichien veuille bien finaliser et adopter avant fin 2015 le plan national d'action pour les droits de l'homme afin de stimuler davantage la promotion et la protection des droits de l'homme dans le pays.

Je vous remercie pour votre attention.

Par Sébastien MUTOMB MUJING  
Chargé d'Affaires a.i.